



GUIDE
PRATIQUE

POUR LA QUALITÉ
ENVIRONNEMENTALE DES

PARKINGS DES GARES

EN MIDI
-PYRÉNÉES



RÉGION
MIDI-PYRÉNÉES

L'action en vrai

POUR LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DES PARKINGS DES GARES



Pôle multimodal d'Auch (32)

L'engagement de la Région Midi-Pyrénées au travers du Plan Rail pour la rénovation du réseau a permis de multiplier par deux en dix ans la fréquence des trains régionaux. La fréquentation a suivi la même progression.

Un succès qui conforte les axes majeurs d'une politique d'anticipation menée sur le long terme et qui impose de poursuivre réflexion et action avec une approche globale.

Le parking est un élément incontournable de l'intermodalité au cœur de ce projet. Un diagnostic a ainsi été réalisé, conjointement avec la SNCF, fournissant à la fois un état des lieux (saturation, fréquentation...) et une projection quant aux besoins à 5, 10 voire 15 ans.

La Région a décidé de soutenir les projets d'aménagement et d'extension de ces équipements.

Ce guide s'adresse donc à tout acteur territorial concerné afin de lui donner les clés pour mener à bien ce type de projet. Cette action s'inscrit dans le cadre de l'Agenda 21 régional qui a pour vocation de mieux prendre en compte le développement durable dans le cadre des politiques régionales.

LA GARE, UN ESPACE URBAIN AUX MULTIPLES ENJEUX

Au travers de ses critères d'intervention, la Région a identifié les principes qu'elle souhaite voir respecter dans les projets :

- l'intermodalité : transports collectifs et modes doux (vélo notamment),
- la gratuité d'accès aux parkings pour les usagers du TER,
- la qualité environnementale et le respect des normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Intégration urbaine, respect de l'environnement, incitation du public à l'usage de déplacements collectifs sobres, sécurité des personnes et des équipements, accessibilité... Les exigences à prendre en compte sont nombreuses, complexes et interdépendantes.

La structure de réflexion que nous proposons comprend donc 3 étapes, qui devraient permettre de traiter l'ensemble des problématiques, de prendre en compte l'ensemble des contraintes et de structurer un projet satisfaisant.

En effet, la présence d'une gare sur un territoire ainsi que les flux de voyageurs peuvent être l'occasion d'une valorisation commerciale de la gare et de ses abords (services tels que paniers fraîcheur, présence de commerces, etc.). Elle peut donc représenter un réel atout pour la commune.



Utilisation du végétal – haies séparatives et ombrage. Bastide de Montpazier (24)

BÉNÉFICIAIRES

Les collectivités territoriales et leurs groupements, la SNCF, etc., dans le cadre des conventions territoriales (périmètre des Pays, Parcs Naturels Régionaux, Communautés d'Agglomérations).

ÉTAPE 1 RÉFLÉCHIR AUX BESOINS À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

Échelle de réflexion et de partenariat

L'ensemble du territoire desservi par la gare : Pays, communautés de communes, communauté d'agglomérations, communes...

Enjeux

Favoriser l'usage du train, c'est permettre aux usagers de se garer à proximité de la gare, tout en encourageant les alternatives à la voiture particulière (covoiturage, usage du vélo, transports en commun, transports à la demande, deux roues...). L'aménagement de parkings répond donc à un besoin de la population et contribue à valoriser son site d'implantation (valorisation urbaine). Préciser les besoins permet également de définir le bon périmètre d'étude et d'investissement, financier et foncier, pour le projet.

Cette réflexion est à conduire en relation avec les autres gares de la ligne. L'évolution des arrêts et des horaires, les dessertes, la qualité du parcours d'accès peuvent avoir une répercussion sur le choix des gares de rabattement. Par ailleurs, des choix stratégiques peuvent être réalisés afin de privilégier le développement des abords d'une gare en fonction des projets urbains d'une commune d'accueil et, plus globalement, de son territoire environnant. Enfin, lorsque la réalisation du parking au plus près de la gare n'est pas possible (foncier non disponible), il s'agira de prendre en compte des solutions d'intermodalité (navettes, transport en commun...).

En complément des déplacements domicile/travail, il est important de prendre en compte les différentes fonctions et usages possibles du parking aujourd'hui ou demain.

Selon sa localisation, il pourra assurer également l'accès à un site touristique, une manifestation, un espace de détente (itinéraire cyclable de loisir...), voire remplir d'autres usages (marché le week-end par exemple).

Le choix d'une équipe de conception et de réalisation du projet qualifiée et avec références environnementales est un atout de réussite du projet.



Noue plantée d'Iris – ZAC de Beauregard à Rennes (35)

Pistes de réflexion

- Quels sont les besoins actuels et futurs d'accès à la gare : pour quel public, en quelle proportion et à quelle fréquence, aujourd'hui et demain ?
- Quelles sont les attentes et exigences ? Quels sont les équipements en présence et quelles sont les évolutions à venir en terme d'habitat, de développement économique, d'équipements de loisirs, de pôles d'enseignement et de formation, de sites touristiques ?

- Quelles sont les réflexions et projets engagés concernant l'urbanisme et la gestion des déplacements : Plan de Déplacements Urbains, Plan de Déplacements Entreprise, agenda 21, Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Local d'Urbanisme... ? Les réseaux de transports en communs sont-ils correctement reliés à la gare et permettent-ils de joindre la gare et les principaux pôles de centralité ?

- Sont-ils amenés à évoluer ? Un réseau de pistes cyclables existe-t-il, en lien avec la gare (continuité) ? Quelles sont les politiques initiatives/facilitatrices au covoiturage ?

- En quoi le parking peut être utile au regard des projets engagés par le territoire, des équipements prévus, des événements organisés ?

ÉTAPE 2 ÉTUDE DU SITE À L'ÉCHELLE DU QUARTIER

Échelle de réflexion et de partenariat

Communes, quartier, environnement proche de la gare, propriétaires fonciers, SNCF, Réseau Ferré de France, riverains...

Enjeux

Le parking étant un véritable espace public pouvant remplir bien d'autres rôles, il est essentiel de définir le projet en fonction d'un diagnostic du lieu et de son environnement, de ses fonctions au regard du plan d'urbanisme : quels potentiels, quelles contraintes et quelles problématiques, cet équipement peut-il permettre de conjurer ?

- Quelles sont les caractéristiques du lieu concerné : espace urbain, industriel, récréatif ?

- La question du foncier et de la réglementation d'urbanisme est essentielle. Les procédures peuvent être longues et doivent être anticipées.

- Les accès doivent être fonctionnels et qualitatifs pour tous les modes de déplacement : à pied, en voiture, à vélo, en deux roues, en navette, en bus...

- Le parking est un aménagement lourd, pour éviter de le surdimensionner, l'aménagement peut être phasé.



Revêtement perméable en nidagravel – Parking gare de Grisolles (82)

Pistes de réflexion

- Quel est l'environnement immédiat du site (atouts et faiblesses) : relief, végétation, éléments d'intérêt à valoriser ?

- Pour répondre aux besoins ou s'adapter au contexte local, le parking ne jouxte pas forcément la gare, il peut être relié à la gare par une navette ou un cheminement piéton lisible et agréable.



Sol perméable enherbé – Zone de stationnement dalle de béton ajouré – Pradines (46)

- Le site est-il soumis à des risques naturels ou technologiques ? Dans le cas de friches industrielles, les sols sont-ils pollués ?

- Dans le cas de friches « visuelles », terrains non entretenus aux abords de la gare, peut-on imaginer une gestion de ces espaces ? Quels sont les accès possibles par les différents modes de transports ? Quelles sont les dispositions prévues pour le quartier dans les documents d'urbanisme ?

Ce diagnostic permet de définir le lieu d'implantation le plus approprié pour le projet d'aménagement et d'adapter le choix d'aménagement à la spécificité du site.

- Quels sont les besoins fonctionnels du quartier auxquels le parking doit répondre : usages collectifs et individuels, connections, esthétique globale, animation des lieux ?

Cette approche doit permettre de mettre en cohérence l'ensemble des fonctionnalités et d'esquisser le parti d'aménagement : voies de circulation, place du végétal, aménagement de vues, type de mobilier, etc.

- Cela peut se traduire aussi par une valorisation culturelle ou touristique d'un bâtiment.

- Quels sont les propriétaires fonciers, les servitudes les contraintes, la destination des terrains pour engager le plus en amont possible une concertation et traiter à l'amiable ? Avec la SNCF ou Réseau Ferré de France, quelles sont les procédures de mises à disposition ou d'acquisitions à prendre en compte, de même que les préconisations techniques pour le bon fonctionnement de l'activité ferroviaire et la sécurité des voyageurs ?

Ces réflexions doivent être réalisées en anticipant les effets induits sur les documents d'urbanisme.

- Quels sont les besoins fonctionnels du parking actuels et à venir : accès et accessibilité pour les piétons, vélos, véhicules, déposes minutes, autocars, bus, navettes, taxis, le nombre de places de parkings, les modalités d'incitation au covoiturage, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, les cheminements, les services offerts... ?



ÉTAPE 3

CONCEVOIR LE PROJET

DANS UNE DÉMARCHE DE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE

Échelle de réflexion et de partenariat

Le projet, le site, les riverains, les parties prenantes, les usagers.

Enjeux

Votre projet, le chantier, l'usage du lieu auront un impact sur l'environnement. Le prévoir, c'est réduire les nuisances à la source. De manière progressive et participative, vont pouvoir être abordés: l'impact environnemental du chantier et du projet et ce, sur le long terme. Eau, énergie, matériaux, déchets: la sobriété est l'une des clés de l'efficacité!

Cette vigilance se retrouvera tout au long du projet, jusqu'à des bilans réguliers: fin de chantier, état des lieux périodiques...

POUR LA CONCEPTION

- Quelle est la situation physique du terrain au regard de l'exposition, de l'orientation (vent, pluie, soleil, topographie), du ruissellement et de l'infiltration des eaux de pluie?

- Quels matériaux et matériels utiliser (labellisés, locaux, recyclables...) pour une intégration harmonieuse dans l'environnement, y compris visuel?

- Quels aménagements paysagers prévoir, et quels végétaux choisir pour s'adapter au contexte du site et limiter l'entretien (résistance, consommation en eau, entretien)?

- Quel mobilier urbain cohérent avec les autres aménagements de la commune?

Pistes de réflexions

POUR LE CHANTIER

- Comment limiter l'impact du chantier: durée, pollutions inhérentes aux travaux (charte chantier propre), assurer le respect du droit du travail (clauses sociales et environnementales dans les marchés publics)?

- Comment anticiper et mutualiser les travaux (accessibilité numérique, amélioration des réseaux)?

- Comment garantir une accessibilité à la gare pendant les travaux: signalétique et information adéquates, solutions provisoires...?

POUR LA GESTION ET L'ENTRETIEN

- Comment va vivre cet équipement: cycle de vie, entretien, comportement des usagers...?

- Comment responsabiliser les usagers (porter à connaissance la démarche qualitative engagée...), faire le bilan de l'opération; évaluer la satisfaction des usagers et des performances (éclairage public...) et faire les ajustements nécessaires?



Mobilier urbain en béton aux lignes épurées. Port sud à Ramonville St-Agne (31)

QUELQUES EXEMPLES ILLUSTRÉS

A titre d'information, les travaux réalisés en gare de Grisolles (82), dont vous trouverez plusieurs illustrations, peuvent être considérés comme exemplaires. Le coût de l'aménagement de 117 places a été estimé à 508000 €, soit près de 4350 € ramené à la place de stationnement voiture.

Gestion des eaux de pluie

LES PRINCIPAUX ENJEUX

- Favoriser la perméabilité des sols et l'infiltration des eaux de pluie afin de réduire le ruissellement et les risques d'inondation liés,
- Limiter la pollution par les hydrocarbures,
- Veiller aux pollutions accidentelles,
- Traiter les eaux pluviales avant infiltration ou rejet dans le réseau ou dans le milieu.

LES SOLUTIONS À PRIVILÉGIER

- Mettre en place un système de récupération, de traitement et de stockage des eaux de pluie pour d'autres usages si possible (arrosage, sanitaire, autres...)
- Prévoir un dispositif de rétention et de traitement des pollutions chroniques ou accidentelles (ex : noues, séparateurs d'hydrocarbures, bassins...).



© CAUE Midi-Pyrénées

Aménagement pluvial en milieu urbain qui s'adapte à la topographie du lieu - Saint-Jacques de la Lande (35)



© Région Midi-Pyrénées

Noue de guidage et de rétention, avec possibilité de récupération pour arrosage Parking gare de Grisolles (82)



© CAUE Midi-Pyrénées

Rejet eaux pluviales dans des noues ZA Cassé 1 - St Jean (31)

LES PRINCIPAUX ENJEUX

- Limiter l'imperméabilisation des surfaces,
- Limiter l'utilisation des produits phytosanitaires,
- Assurer une cohérence avec les matériaux locaux, le contexte urbain et architectural,
- Choisir des matériaux adaptés à l'accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite,
- Prendre en compte la durabilité des matériaux et leur entretien (sols résistants et faciles à entretenir).

LES SOLUTIONS À PRIVILÉGIER

- Favoriser la végétalisation des sites (trottoirs et parkings enherbés),
- Concevoir l'aménagement pour limiter ou supprimer l'utilisation des produits phytosanitaires lors d'opérations de réfection des allées et surfaces.

Par exemple, limiter le nombre de caniveaux et bouches d'égout sur la voirie (zones à risque dans le cadre de l'utilisation de produits phytosanitaires) et privilégier la création d'un caniveau central unique, bitumer les assises (mobilier urbain, panneaux signalétiques...) pour limiter le désherbage chimique et éviter la multiplication de jointures (interstices favorisant le développement d'adventices «mauvaises herbes»),

- Utiliser des matériaux recyclés, recyclables pour préserver les ressources (sols, eau, biodiversité...), choisis en fonction de leur usage et de la fréquentation de l'espace,
- Favoriser le choix de matériaux recyclés ou déjà utilisés dans les projets communaux,
- Limiter les terrassements afin de réduire les transports de matériaux (besoins en remblais, évacuation de déblais).

Par exemple, dans le cas d'un aménagement en plusieurs phases, différencier les traitements de sol entre tranche définitive et tranche provisoire, moins exigeante pour les revêtements de sol.



Piste cyclable d'accès à la gare de Muret (31)

© Région Midi-Pyrénées



Aménagement en centre bourg, cohérence des matériaux employés avec l'architecture locale (granit clair) à Brassac (81)

© CAUE Midi-Pyrénées



Parking en revêtement stabilisé à Borderouge Toulouse (31)

© CAUE Midi-Pyrénées

LES PRINCIPAUX ENJEUX

- Accessibilité des personnes à mobilité réduite: permettre l'accès à la gare pour tous, adapter les cheminements et les aménagements aux personnes à mobilité réduite,
- Accessibilité tous modes de transports: favoriser l'intermodalité en développant l'accessibilité à la gare par les transports collectifs, les modes doux (vélo, marche à pied), et/ou les alternatives à la voiture individuelle (autopartage, covoiturage).

LES SOLUTIONS À PRIVILÉGIER

- Un accès aisé et confortable à la gare et aux quais depuis les itinéraires d'accès et les espaces de stationnement,
- Un nombre de place de stationnement suffisant pour les personnes à mobilité réduite et positionnées à proximité de l'accès à la gare et aux quais,



Emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite – Gare de Colomiers – Lycée international (31)

© Région Midi-Pyrénées



Consignes individuelles (box) à Pibrac (31)

© Région Midi-Pyrénées

- Un volume de places pour les voitures qui anticipe les évolutions de la fréquentation à moyen et long termes,
- Un accès à la gare privilégié pour les transports collectifs et les modes doux,
- Des espaces dédiés à la dépose minute, à l'accès des bus, aux navettes, aux taxis...
- Des accès et cheminements piétons et vélos matérialisés et sécurisés,
- Une incitation au covoiturage et à l'autopartage (places identifiées),
- Des équipements pour les vélos (arceaux abrités, consignes individuelles consignes collectives), et des services en gare (entretien, réparation, location, informations...),
- Un éclairage suffisant et une signalétique bien localisée et claire.



Consignes individuelles gare de Pins Justaret (31)

© Région Midi-Pyrénées



Accroches vélo à Colomiers (31)

© CAUE Midi-Pyrénées

LES PRINCIPAUX ENJEUX

- Intégrer le traitement paysager des stationnements, limiter l'impact visuel des zones de stationnement,
- Choisir une végétation adaptée au contexte climatique local en privilégiant les essences locales,
- Limiter la consommation en eau,
- Maîtriser les dépenses publiques d'entretien.

LES SOLUTIONS À PRIVILÉGIER

- Identifier arbres et autres végétaux existants sur le site qu'il est possible de conserver et d'intégrer dans le projet,
- Pendant le chantier, prendre des précautions pour éviter de les endommager,
- Privilégier une palette végétale locale, des essences nécessitant peu d'eau et d'entretien, résistantes en contexte urbain (pollutions, sols artificialisés, stress hydrique...), et adaptées au contexte du site et au parti d'aménagement: ombrage, balisage, ornement, mise en valeur d'un bâtiment...

- Favoriser les plantes vivaces, économes en eau par rapport aux plantes annuelles, pailler systématiquement les massifs fleuris (conservation de l'humidité des sols lors de la période estivale et fertilisation des sols),
- Investir dans du matériel permettant de faire des économies d'eau (système de goutte à goutte, installation d'une cuve de récupération des eaux pluviales...)
- Mettre en place une gestion raisonnée et/ou différenciée des espaces verts: limiter l'utilisation de produits phytosanitaires avec des solutions alternatives au désherbage chimique telles que le système de paillage (organique, minéral, toile...), l'utilisation de plantes couvre-sol tapisantes, le désherbage thermique...



Végétalisation en lien avec le site à Sorèze (81)



Gestion de la pente, maintien de la végétation à Terrasson Lavilledieu (24)



Parking arboré à Balma (31)

LES PRINCIPAUX ENJEUX

- Diminuer les impacts environnementaux liés au mobilier et à l'éclairage public à travers le choix des matériaux et des types de lampes,
- Maîtriser les dépenses publiques en privilégiant la sobriété et l'efficacité énergétique de l'éclairage public,
- Limiter la pollution lumineuse pour la faune sauvage,
- Créer des ambiances agréables, sécurisantes, créatrices de liens sociaux et en harmonie avec le paysage urbain, renforçant par là même l'identité du territoire,
- Garantir une bonne accessibilité et le confort des usagers.

LES SOLUTIONS À PRIVILÉGIER

- Choisir un mobilier, sobre et fonctionnel, en cohérence avec celui existant sur la commune et notamment avec la charte du mobilier (si elle existe) et permettant à la collectivité de réaliser des économies en terme de fonctionnement (entretien du mobilier et de l'éclairage),
- Privilégier les matériaux recyclés, recyclables ou locaux,
- Localiser les différents éléments de mobilier en fonction des usages et des fonctionnalités de l'espace),
- Rechercher la performance énergétique maximale,

- Conduire éventuellement une étude pour permettre de définir le niveau d'éclairage du site en fonction de ses caractéristiques (taille de la surface à éclairer, type de revêtement, relief, végétation ou mobilier urbain) et de ses usages. Elle permettra aussi le choix du type de luminaire à installer, la hauteur du foyer, le type d'implantation, l'espacement entre les foyers, le choix de lampes à faible consommation d'énergie (LED...), l'installation de matériels favorisant les économies d'énergie (réducteur de tension, horloge astronomique pour la commande de l'éclairage...).
- Privilégier l'enfouissement des réseaux (intégration paysagère et enjeu sécuritaire),
- Évaluer les impacts (environnementaux, sanitaires et financiers) en terme d'entretien et de maintenance.



Choix d'une gamme de mobilier en métal, aux lignes épurées, facile d'entretien – Parking Murat-sur-Vèbre (81)



Réutilisation de matériaux (rails) pour le mobilier (bordures, clôtures, mâts). Parking gare Grisolles (82)



Réutilisation de rails pour l'éclairage public. Parking gare Grisolles (82)

CONTACTS UTILES AU NIVEAU RÉGIONAL

RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

22, boulevard du Maréchal Juin - 31406 TOULOUSE Cedex 9

Tél: 05 61 33 50 50

www.midipyrenees.fr



ARPE MIDI-PYRENEES, L'AGENCE REGIONALE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Maison de l'Environnement Midi-Pyrénées

14 rue de Tivoli - 31068 TOULOUSE cedex 7

Tél: 05 34 31 97 00

www.arpe-mip.com

Courriel: arpe@arpe-mip.com

Opérateur de la Région Midi-Pyrénées depuis plus de 20 ans, l'ARPE est un outil régional qui exerce trois activités:

- l'observation,
- la sensibilisation et la formation,
- l'accompagnement des projets territoriaux.

Elle s'adresse aux territoires et habitants de Midi-Pyrénées sur tous les champs du développement durable (participation, besoins essentiels des habitants, cohésion sociale et territoriale, préservation des ressources naturelles et lutte contre le changement climatique, productions et consommations responsables. cf: cadre de référence national des agendas 21).



UNION RÉGIONALE DES CAUE DE MIDI-PYRÉNÉES (UR-CAUE)

5 avenue de Frizac- 31400 TOULOUSE

Tél: 05 34 41 39 59

www.caue-mp.fr

Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement sont des organismes départementaux.

Ils ont pour objet la promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère, avec pour missions:

- le conseil aux particuliers et aux collectivités locales sur leurs projets d'architecture, d'urbanisme ou d'environnement,
- l'information et la sensibilisation du public,
- la formation des maîtres d'ouvrages et des professionnels.

Les huit CAUE de Midi-Pyrénées se sont associés avec le Conseil régional pour créer une Union Régionale des CAUE.



AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (ADEME)

Direction Régionale Midi-Pyrénées

Techno parc Bâtiment 9 - Voie Occitane - BP 672

31319 TOULOUSE-LABEGE Cedex

Tél: 05 62 24 35 36

www.ademe.fr/midi.pyrenees

Courriel: ademe.midi-pyrenees@ademe.fr

L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle propose des outils d'aides techniques et financières pour les entreprises et les collectivités locales.

Elle a une mission d'animation, d'information et d'incitation dans les domaines suivants: la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.



L'agence régionale du développement durable (ARPE Midi-Pyrénées) et l'Union Régionale des Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement ont participé à la réalisation de ce document.

Région Midi-Pyrénées



*Direction des infrastructures
et des transports
22, boulevard du Maréchal Juin
31000 Toulouse
05 61 33 50 50*

